



23 rue Pasteur 77510 REBAIS
Tél. 01.64.04.51.37-Fax. 01.64.20.92.21
E-mail. accueil@s2e77.fr

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le 28/01/2026
ID : 077-200087021-20260127-2026_DCS_006-DE

Délibération N° 2026-006
Date de convocation : 20 janvier 2026
Nombre de délégués en exercice : 132
Nombre de délégués présents : 88
Nombre de suffrages : 90

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2026-006 Autorisation réalisation des investissements dans la limite du ¼ du budget précédent Régie SNE 77

L'an deux mil vingt-six le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de la Commune de Maison Rouge (77370), sous la Présidence de Mme Claire CRAPART, Présidente,

Présents : Communauté de Communes des deux Morin :

BEAUJEAN Serge, titulaire – CASSAGNE Philippe, titulaire – CHERON Emmanuel, titulaire – CLAY Déborah, titulaire – DE VESTELE Philippe, titulaire – DELARUE Francis, titulaire – DERVIN José, titulaire – FRISSON Thierry, titulaire – GILBIN Catherine, titulaire – GUIGNIER Marie-France, titulaire – JORAND Michel, titulaire – LEGRAND Michel, titulaire – LUQUOT Gil, titulaire – MICHELOT Bernard, titulaire – RAHAULT Sébastien, titulaire – TALFUMIER Daniel, titulaire – THOMINET Nicolas, titulaire – VAN DER SCHUEREN James, titulaire – LEBLANC Pierrette, suppléante – VANCOILLIE Jacky, suppléant –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

CALUCH Laurent, titulaire – DOMARD Muriel, titulaire – DUBECQ Dominique, titulaire – HIERNARD Thierry, titulaire – HUBERT Joël, titulaire – BERTHEAU Florence, suppléante – BOUCHASSON Dominique, suppléant – KURAS Leslie, suppléant –

Communauté de Communes du Provinois :

AGNUS Didier, titulaire – BANNÉ Pascal, titulaire – BLANCHARD Flavien, titulaire – BONICI Claude, titulaire – BOURDON Louis, titulaire – CANAPI Marie-Pierre, titulaire – CHARPENTIER Cécile, titulaire – CRAPART Claire, titulaire – DAVY Jérôme, titulaire – de BISSCHOP Bertrand, titulaire – de MEULENAERE Alexandre, titulaire – FABRE Dominique, titulaire – LEBAT Patrick, titulaire – LEFEVRE Christophe, titulaire – MAZZUCHELLI Olivier, titulaire – NAVARETTE Antonio, titulaire – PANNIER Michèle, titulaire – PELLICIARI Bruno, titulaire – PERNEL Fabien, titulaire – PERRIN Catherine, titulaire – VOISEMBERT Pierre, titulaire – BELLACHE Chantal, suppléante – CARVALHO Sandra, suppléante – DAL PAN Gilbert, suppléant – GALLOIS Catherine, suppléante – GUILVERT Pascal, suppléant – LEGRAND Martine, suppléante – WALLE François, suppléant –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CHINEAU Francis, titulaire – de ROUX Julie, titulaire – DELETTRE Isabelle, titulaire – DORMION Jean-Claude, titulaire – GAUCHER Olivier, titulaire – GAY Colette, titulaire – GIMENO Isabelle, titulaire – JAMBUT Gérard, titulaire – LAMOTTE Xavier, titulaire – LAWSON Latevi, titulaire – LEGENDRE Isabelle, titulaire – LETERRIER Carine, titulaire – MARTIN José, titulaire – PATUREAU Pascal, titulaire – PODOROJINIY Anastasia, titulaire – ROUSSEL Véronique, titulaire – SAINT-CENE Christine, titulaire – SAUNIER Denis, titulaire – TAUSTE Pedro, titulaire – THIENARD Gérard, titulaire – VERRIER Didier, titulaire – CARELLA Cyril, suppléant – CASTAING Denis, suppléant – CHAUMONT Jacques, suppléant – GERMANN Françoise, suppléante – GUERINOT Laurence, suppléante – GUIZOUARN François, suppléant – MARTINEZ Jean-Pierre, suppléant – MAURY Yannick, suppléant – STOLL Bertrand, suppléant –

Commune de Vieux Champagne :

MEDJANI Nadia, titulaire –



Commune de Vanville : -

Commune de Saint Just en Brie :

MAROT Aymeric, titulaire –

Excusés :

Communauté de Communes des deux Morin :

BONTOUR Thierry – CHAMPENOIS Christian – DESSOLES Mélina - EUGENE Jean-Baptiste – LEGROS Lionel –
PAIX Josiane – PHILIPPE Jean-Marie – PRON Philippe – THIEBLEMONT Gilles –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

BRODARD Yves – CARLIER Dominique – FARIVAR Parastou – GELSUMINI Patrick – GUILLETTE Christine –
LEMAIRE Ingrid – SALA Patrick – VAN LANDEGHEM Jean-Marie – VITTI Jean-Charles –

Communauté de Communes du Provinois :

ARTHUR Olivier – BAALI CHERIF Cherifa – BONTOUR Alain – BOULET Christine - BOULLLOT Alain – CAUMARTIN
Pierre – CLAUSS Georges – FASSELER Philippe – MARCHAND François - MILLET Jérôme – PERRINO Fabien –
PIERRU Hugo - SIMONY Jacques –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

CARRASCO Alain – CHAPLOT Jean-Luc – FASSIER Delphine – FLAMEY Francis – FLON Martine – FORET Sylvie –
FORGET Michel – JOUNIAUX Olivier – KLEINRICHERT Patrice – LABONNE Bernard – LEMORE Christine – LUCE
Laure – MENARD Sophie – POULAIN Michel – REMBLIER Stéphane – SIVANNE Evelyne –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé :

LABATUT Jean-Luc –

Commune de Saint Just en Brie : -

Absents :

Communauté de Communes des deux Morin :

BERTHOMIER Gérard – MONBEIG Pierre-Dominique – OUVRE Michel – PEIGNOT Pierre –

Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie :

COIBION Frédéric – ESCULIER Dorys – GOBARD Éric –

Communauté de Communes du Provinois :

BACHELET Stéphane – COGNYL Gérard – GALAND Yvette – HOTIN LETANG Julie - VICQUENAULT Nadège –

Communauté de Communes du Bassée Montois :

QUÉRÉ Catherine – RAY Daniel – SIMON Dominique – TALBOURDET Dominique – VILLIERS Nadine –

Commune de Vieux Champagne : -

Commune de Vanvillé :

Commune de Saint Just en Brie : -

Pouvoirs :

FLON Martine à LAMOTTE Xavier

LEMORE Christine à SAINT-CENE Christine

Etaient invités : B. CARRÉ, C. BOURILLON, A. DELALOT, M. MOUMAS

Secrétaire de Séance : PELLICIARI Bruno

N° 2026-006 Autorisation réalisation des investissements dans la limite du ¼ du budget précédent Régie SNE 77

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif, l'ordonnateur (maire ou président) peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (sans prise en compte des crédits afférents au remboursement de la dette)

Le Budget prévisionnel ne sera voté que fin mars 2026.

De ce fait, aucune dépense d'investissement ne pourrait être mandatée ou engagée en dehors des restes à réaliser.

Vu les premières dépenses d'investissements à réaliser il est nécessaire de prendre une délibération autorisant ces dépenses.

Vu les commandes de : matériel hydraulique, chloration, l'achat de compteurs, il est proposé d'ouvrir les crédits suivants :

CHAPITRE	BUDGET 2025	MONTANT MAX 1/4	BESOIN
20	29 000	7 250	7 250
21	1 565 955	391 489	390 000

Répartis comme ci-dessous :

Chapitres	Comptes	montant	TOTAUX
20	2051	7 250	7 250
21	21561	320 000	390 000
	2182	60 000	
	2183	10 000	

Ces sommes seront reprises au moment du vote du budget

Le comité syndical après délibération, autorise la réalisation des dépenses à concurrence des sommes proposées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Claire CRAPART
(signature électronique)